

Compte rendu réunion de travail au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer du 25 octobre 2010.

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TELECOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Le Député ayant souhaité aborder un certain nombre de questions entrant dans le périmètre du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, un déjeuner de travail a été organisé par le cabinet du Ministre BOORLO. Pour aborder la question de la Mission scientifique EXTRAPLAC et la présence d'IFREMER dans l'Archipel, la réhabilitation des ports de Saint-Pierre et de Miquelon, le dossier « eau et assainissement », la desserte maritime en fret ou encore la création d'un poste de commissaire au développement endogène.

La Réunion était présidée par Eric BANEL, Conseiller Mer et Outre-Mer du Ministre de l'Ecologie. Y assistaient également Jean-Baptiste BUTLEN, Conseiller technique Eaux, Produits et Déchets, Jacques TROUVILLIEZ, Conseiller technique Biodiversité, Dominique DRON, Directrice Générale Déléguée de l'IFREMER.

Mission EXTRAPLAC et inventaire des espèces marines

Ce fut bien entendu l'occasion de parler avec la D.G. d'IFREMER de la programmation de la mission EXTRAPLAC à Saint-Pierre et Miquelon en 2011, mais également d'envisager une mission scientifique plus large. En effet, celle-ci pourrait intégrer un inventaire des espèces marines existantes dans nos eaux froides qui pourraient être traitées comme produit alimentaire, mais aussi pharmaceutique, comme les micro-algues... Si la France commence à prendre conscience de cette richesse inestimable présente dans les zones économiques de l'ensemble des territoires d'Outre-Mer, force est de constater que l'on connaît davantage les espèces des eaux chaudes que froides.

Il fut question aussi du dernier rapport d'évaluation scientifique sur le projet EDC et de la difficile question d'adosser à un projet scientifique prometteur un projet économique rentable. Une vraie question à laquelle chacun devra répondre avant la fin de l'année (Entreprise, Conseil Territorial et Etat). Annick GIRARDIN avait sur cette question interrogé par courrier le Préfet de l'Archipel en septembre dernier, pour anticiper et ne pas se retrouver dans l'urgence.

Le renforcement de l'équipe IFREMER

Il a été aussi question d'envisager le renforcement de l'équipe d'IFREMER qui de plus en plus est sollicitée, et c'est normal, en sus de ses missions propres, par les porteurs de projets privés que sont les sociétés Seafood, EDC, La Ferme Aquacole du Nord...

Enfin nous avons convenu qu'il serait aussi nécessaire dans le cadre des appels à projets des Outre-mer de 2011, que l'Archipel sollicite une campagne de recherche sur la courantologie et sur l'hydrolien par exemple. Il s'agit en tout cela de mieux connaître notre environnement marin pour en prévoir une exploitation durable et respectueuse de sa préservation.

Les ports

Réhabiliter, aménager et équiper les ports de l'archipel sont devenus des actions à enclencher au plus vite. Comme chacun le sait, les deux ports de l'Archipel sont classés ports d'intérêt national et l'état de délabrement de leurs équipements constitue sans doute à l'heure actuelle le principal handicap à son positionnement économique au niveau régional. Il convenait de faire comprendre aux interlocuteurs présents et plus généralement au gouvernement que la presque totalité des voies de développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur sa vocation maritime et donc sur la qualité de ses infrastructures portuaires, dont la remise à niveau s'impose avant de poursuivre les projets d'ajout d'infrastructures nouvelles, en fonction des choix stratégiques de développement retenus.

Ainsi, conformément au projet et à l'estimation des coûts effectuée par la Direction de l'Équipement, le Député souhaitait défendre une aide pluriannuelle de l'État. D'un côté les réparations de remise à niveau qui devront mobiliser 3 millions d'euros, d'autre part les investissements nouveaux sur les quais qui sont nécessaires (quai d'avitaillement, quai en eau profonde et quai industriel de pêche), et qui devront s'inscrire dans un programme pluriannuel, dont le montant global est estimé entre 13 et 15 millions d'euros.

A terme, il faudra bien entendu envisager également de nouvelles installations performantes selon le développement des projets liés à l'exploitation des hydrocarbures, au transbordement vers l'Europe de produits en provenance du Canada ou encore aux activités de plaisance.

L'eau et l'assainissement

La question de l'eau et l'assainissement est quant à elle l'Arlésienne. Malgré les nombreux efforts et travaux entamés notamment depuis 1998, le réseau « eau et assainissement » demeure sur de nombreux points dans un état de délabrement inacceptable, notamment sur la part du réseau relevant de la compétence de la Collectivité territoriale.

Ainsi, des travaux urgents sont à mener : poursuite de la maintenance des stations, remise en état des parties de réseaux défectueuses, vérification et correction des raccordements des usagers et remise en état de l'émissaire en mer. Leur montant total a été chiffré par les services de l'État à 1 million d'euros.

Au-delà de ces travaux urgents sur le réseau « Collectivité », l'ensemble de l'eau et l'assainissement à Saint-Pierre, réseaux « Collectivité », « mairies » et barrages confondus, nécessitent un investissement pluriannuel important. La mairie de Miquelon de son côté doit effectuer une substitution de son mode de traitement des eaux. Le montant total des travaux pour l'ensemble de l'Archipel devrait s'approcher des 14 millions d'euros (estimation des services de l'État).

En amont d'un tel investissement, il sera nécessaire, d'après l'avis de tous, de clarifier l'organisation à travers la mise en place d'un gestionnaire unique pour l'ensemble du réseau, seul à même d'assurer une cohérence et une bonne exécution de ce programme d'envergure.

Cette situation comme celle du traitement des déchets à Saint-Pierre et Miquelon est inadmissible en ces temps de Grenelles de l'environnement et de la mer. Les populations sont en droit de connaître enfin pour leur territoire des améliorations notoires et définitives.

La situation est bien comprise de l'Etat, d'ailleurs une mission doit rendre officielles ses conclusions sous peu, après s'être rendue dans l'Archipel. Ce qui est déjà acté, c'est que le dossier de financement qui a été présenté à l'Agence de l'eau de Seine Normandie le 28 octobre dernier, a été examiné avec la plus grande bienveillance. Un accord de principe a été donné pour la réalisation et le financement de la tranche « Quartiers Nord », 1^{ère} tranche, il devrait être confirmé fin novembre.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de ces premières positions. Il convient maintenant de poursuivre le travail avec l'ensemble des partenaires pour prévoir un programme pluriannuel.

La nomination d'un Commissaire au développement endogène

L'une des mesures phares du Comité interministériel de l'Outre-Mer (CIOM) était la création et la nomination d'un Commissaire au développement endogène. Cette mesure s'est limitée dans son application à trois zones : Océan Indien, Antilles, Guyane.

Elle répond au constat que, dans ces espaces et collectivités, tout comme dans l'Archipel, un véritable accompagnement de l'Etat en faveur d'un développement économique pérenne passe par la mise en œuvre de solutions nouvelles et adaptées aux réalités de nos territoires.

Toutes proportions gardées, la nomination d'un tel commissaire, indépendant des administrations étatiques et locales, dont l'action est concentrée sur la gestion du quotidien, serait la solution la mieux à même de résoudre le déficit de coordination et de visibilité à long terme que nous constatons à Saint-Pierre-et-Miquelon, même si ce poste n'est créé que pour un temps défini, ou est lié à une mission bien identifiée et limitée dans le temps (3 à 4 ans). C'est une condition de réussite du développement de l'Archipel dans son contexte régional. C'est également la condition d'une meilleure rentabilité des fonds publics engagés ou à engager dans ce processus. Cette demande a également été faite auprès de la Ministre de l'Outre-mer le 3 novembre dernier lors du vote du budget 2011 à l'Assemblée Nationale.

La biodiversité

L'outre mer est une véritable richesse environnementale pour la France et l'archipel a lui aussi son patrimoine environnemental et sa biodiversité à inventorier pour être mieux protégés, valorisés et exploités de manière durable. Toutefois, la question du classement de sites environnementaux, de la protection de notre forêt boréale, de la régulation des mammifères introduits et présents sur les îles sont des sujets sensibles. A cette occasion Annick GIRARDIN a souhaité exprimer son inquiétude sur la tournure que prennent le plus souvent ces questions environnementales localement. La population de Saint-Pierre-et-Miquelon est très consciente de la nécessité

de protéger son environnement, mais souhaite avec tout autant de force qu'il ne soit pas porté atteinte à ses loisirs coutumiers (chasse, pêches et cueillette). Sur un petit archipel comme le nôtre, où les espaces sont limités et doivent obligatoirement être partagés en bonne intelligence, ce type de questions est trop souvent politisé à des fins électoralistes par certains élus de l'archipel. Il convient donc, avant toute annonce, d'informer et de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes (élus, associations, structures, services d'Etat) pour arriver autant que faire se peut, à une unanimité sur des socles communs. Lorsque les oppositions sont trop marquées, il ne faut pas alors hésiter à se tourner vers la population en la consultant.

Annick Girardin a aussi rappelé que, comme le Sénateur, elle souhaitait que toute la lumière soit faite sur une difficulté législative ou réglementaire, qui empêcherait que l'Agence des Aires Marines Protégées intervienne à Saint-Pierre-et-Miquelon. Monsieur Banel a confirmé qu'il sera demandé à l'agence de prendre en compte également l'Archipel dans ses missions.

Le transport maritime en fret

Enfin, le transport maritime en fret fut le dernier sujet abordé lors de cette rencontre de plus de deux heures trente. L'on peut se féliciter que « l'étude » prévue dans le cadre du Comité interministériel de la Mer soit l'occasion d'obtenir un soutien technique afin de définir le cadre juridique de la nouvelle structure qui, d'après les termes mêmes de la lettre de cadrage du Préfet, devra regrouper « l'Etat et la Collectivité, ainsi que le secteur privé local, dans une approche globale du transport de fret ».

En effet, une nouvelle mission qui se limiterait à dresser un constat de la situation serait inutile dans la mesure où, tous les tenants de la question ont bien été identifiés dans des rapports précédents et l'unique solution pérenne qui s'impose est la mise en place d'un service parapublic du transport maritime (société d'économie mixte ou encore société publique locale) mutualisant les moyens de l'Etat et de la Collectivité, avec pour ce faire, l'achat d'un bateau basé dans l'Archipel et dont la propriété serait elle aussi parapublique. Ce qui n'empêche pas de poursuivre la DSP (hors amont/aval) avec l'armateur actuel pour la durée de son contrat.

Comme le souligne le Préfet de l'Archipel dans son courrier, il est impératif que cette étude puisse se réaliser dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année 2010. Le Député a donc insisté pour qu'une réponse rapide soit donnée.

Sur ce point le ministère confirme que la réponse est imminente.

Le Député a cependant précisé que les objectifs principaux sont bien de mieux rentabiliser cette desserte maritime en fret, de tenter de faire baisser les coûts du fret et de la pérenniser, mais en aucun cas d'arriver à une baisse du soutien de l'Etat sur ce service.